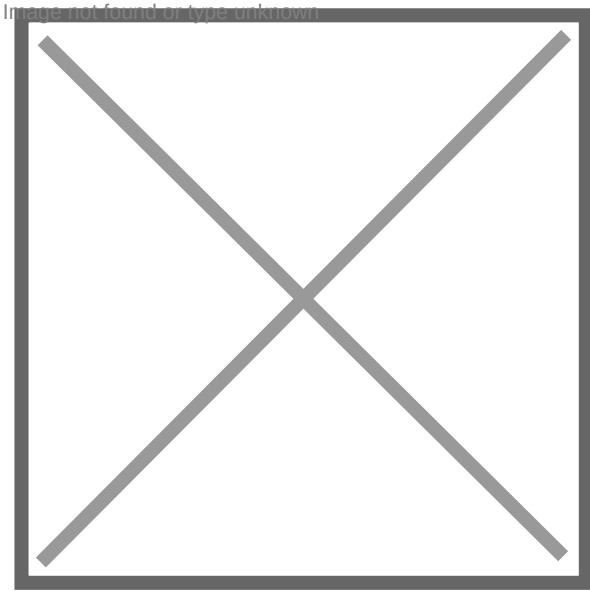




Delit de fuite, jeune conducteur

Par **jerman**, le **26/11/2014 à 18:12**

Bonjour, je suis jeune conducteur et j'ai eu un accident de voiture au mois de mai, j'ai perdu le contrôle de mon véhicule et j'ai percuté un mur. Malheureusement la voiture appartenant à mon père, j'ai paniqué et j'ai donc été l'auteur d'un délit de fuite. Le jour de mon audition le gendarme s'est trompé de prénom sur ma déposition. Je viens donc de recevoir un appel des gendarmes me disant que je devais venir chercher ma convocation demain, et que je suis convoqué le 12 décembre. Je me demande donc si je dois signer la convocation qui n'est donc pas à mon nom, si je dois prendre un avocat, et si il n'y aurait pas ici un vice de forme ou procédure, si oui cela peut-il réduire ma peine?